

Rapport de l'ingénieur de l'arrondissement du centre sur les effets de la crue 6 novembre 1836

sur les routes

Ponts et Chaussées

25 novembre 1836

(Archives départementales du Doubs)

1

Rapport de L'Ingénieur de l'arrond^{is} du
Centre, tendant à constater les effets sur les routes
de cet arrondissement de la Crue du 6^{me} 1836.

La crue du 6 Novembre a atteint son maximum
à Besançon le 2^{id} Jour, à Onze heure et demie du
soir, à cette heure l'eau s'élevait dans le lit du
Doubs, à une hauteur de 3^m 96 au dessus des
basses eaux.

La crue de la rivière de l'oignon a eu lieu
dans le même moment.

Le niveau qu'a atteint cette crue sur ces deux
rivières, est compris entre celui des grandes eaux ordinaires
et celui des grandes eaux Extraordinaires, qui n'ont lieu
que 3 à 4 fois au plus par siècle.

Quelques parties des chaussées des routes de l'arrond^{is}
du Centre, ont été atteintes par ce niveau.

Ce sont pour la rivière du Doubs, les Routes
Royales N^{os} 73, et Dépt^{le} N^{os} 16 et 20, et pour
celle de l'oignon, les Routes Royales N^{os} 57 et
Dépt^{le} N^{os} 7.

La Route Dépt^{le} N^o 2 première partie
est atteinte aussi dans les cas de grandes eaux comme
celui dont il s'agit, par les Inondations du Marais
de Soane.

Enfin, sur divers points, les eaux pluviales traversent
ou parcourent quelques parties de nos routes, en s'élevant

par les Cassis, ou en traversant les chaussées.

Nous allons ^{maintenant} exposer spécialement pour chaque route, les effets que nous venons de constater d'une manière générale pour toutes les Des crues Des deux Rivières dénommées.

Route Royale N° 73 (2^e partie)

Il a été reconnu le 7 Novembre, que les eaux sont arrivées sur la route, à 0^m 10^e environ au-dessus de l'axe de la chaussée, depuis le pont de Chise ou Des Ormes, jusqu'à 100^m au-delà (Cote de roche) elles étaient alors à 1^m en contre bas du Cordon du pont surdit; C'est le seul point de la route royale 73 entre Vesoul et Maume, où elle soient parvenues, mais elles n'y ont causé aucune dégradation.

© Archives Départementales
du Doubs

On n'a pu le même jour s'assurer de l'influence de la crue (leur hauteur n'était encore que de 0^m 30^e) sur les enrochements exécutés au mois d'Avant dernier dans la brèche du Doubs en face la levée Des Ormes; Mais huit jours après il a été reconnu qu'il n'y existait aucun affaiblissement dans cette jetée; ni aucun changement dans le terrain supérieur, excepté quelques centimètres de largeur de terre çà et là qui ont été entraînés dans la brèche, ce qui d'ailleurs ne présente rien d'étonnant ni de dangereux; Cet effet avait été prévu à l'avance par le soussigné, qui prévoyait bien que les éboulis auraient lieu jusqu'à ce que le sol-

le sol ait acquis, par une inclinaison naturelle -
appuyée sur les enrochements susdits, une consistance
ferme et capable de résister à l'action corrosive
des grands saufs, tout en maintenant intact le talus
de la Rivière.

Route Royale N^o 57.

Les saufs ^{Pluviaux} ont couvert ^{par grandes flèches mouvantes} la route avant la borne
N^o 4 sur une longueur de 50^m environ pendant une
partie de la journée et de la nuit du 6 au 7 elle
n'ont causé aucun dommage ^{appréciable} à la route.

Route D^épt^l N^o 1.

à l'embranchement, les saufs pluviaux des rampes
et des côtes voisines, ont couvert la route pendant
la plus grande partie de la nuit du 6 au 7, mais
sans y causer un dégât notable, seulement un
aqueduc a été obstrué sur ce point, nous avons
demandé au budget des fonds pour sa réparation;

La traverse de Cussey a été dégradée par les saufs
qui s'écoulaient de chaque côté, et qui se sont répandues
sur toute la surface de la route, dans le bas de cette
traverse, avant le revers d'eau, sur une longueur
de 24 à 30^m; sur le côté gauche la chaussée a été
enlevée sur plusieurs petites parties;

Les Cantonniers ont travaillé et travaillé à la
restauration de parties de chaussées dégradées.

Route D^épt^l N^o 2 (1^{re} partie)

Pendant la grande pluie et l'ouragan
du 6 au 7.

Un courant d'eau a parcouru la route D^ép^le dans la traversée du village de Morre, sur une longueur d'environ 100 mètres, Mais ce courant n'a fait d'autre dégradation que l'enlèvement du sable et de la boue qui recouvrait la chaussée.

La même route a été couverte par l'inondation du marais de Saône, dans la partie comprise entre le village de ce nom, et le pontecau de la levée.

^{Le passage n'était d'out interrompu et}
Mais aucune dégradation notable n'a eu lieu, ^{seulement} l'empiétement de quelques tas de pierres a été endommagé.

Route D^ép^le N^o 11.

Cette route est hors de toute atteinte des eaux.

Route D^ép^le N^o 7.

Les eaux de la rivière de l'aignon, ont couvert la route sur environ 50 à 60^m de longueur au bas de la cote du Don, près la limite de la haute Saône, leur plus grande hauteur a été de 0,50 au dessus de la chaussée, Mais elles n'ont causé aucun dommage;

Avant la borne N^o 17 au delà de Chaudfontaine, elles ont également couvert la route de quelques centimètres de hauteur sur une longueur de 30 à 40^m, elles ont rempli le fossé

le fossé de gauche, de Simon et de pierres
et en ont déposé sur la route 5 à 6 mètres
Cubes, que les Cantonniers ont enlevés;
Il n'est guère possible d'éviter sur ce
point cette affluence d'eau, qui du reste
est très rare et d'une trop faible intensité
pour justifier son dépense. Pour l'intérêt
passant de beaux usages de la réparation à faire dans les cas rares
Route Dep^{te} N^o 10.

Cette route est hors de toute atteinte
des eaux d'inondation.

Route Dep^{te} N^o 16.

Sur la route Dep^{te} N^o 16 le passage a été
également intercepté dans la journée du 6, Mais
seulement pour les pistons, au moulin de
Doyfrand; Les eaux dans cette partie s'étant
élevées à une hauteur de 30 à 40 centimètres
au dessus du niveau de la Chaussée.

La reconnaissance ~~générale~~ faite le 8 et
9 novembre, des parties de route inondées nous a mis
à même de constater qu'aucune dégradation
sensible n'avait eu lieu, sur les Chaussées et
Colles.

Les ouvrages d'art n'ont éprouvé ^{non plus} aucune
dégradation nécessitant des réparations extraordinaires;
Deux madriers seulement du pontceau
provisoire de Combe Geay, ont été déplacés, et
aussitôt le retrait des eaux, ils ont été remplacés et
rechargés.

rechargé, afin de s'opposer à un nouveau soulèvement
dans le cas d'une seconde crue.

On n'a pu constater ^{alors} les dégradations survenues
aux nouvelles maçonneries des pontceaux et aqueducs
de Combe Geay, attendu qu'elles étaient encore
à cette époque en grande partie couvertes par
les eaux. Depuis, ~~la reconnaissance~~ ^{la visite des eaux a prouvé qu'aucune dégradation}
n'avait eu lieu.

Route N° 17.

Cette route est hors de toute atteinte des Inondations.

Route N° 20.

Il a été reconnu, que sur deux parties seulement
de cette route, les eaux avaient dépassé le niveau supérieur
de la chaussée, d'après les renseignements recueillis sur les
lieux, le passage sur cette route a été interrompu pendant
un jour (6 novembre) les eaux avaient atteint une hauteur
d'environ 0,50^e au dessus du niveau de la chaussée au
pontceaux de Combe Geay.

Le passage par le bac Du Villers, ~~où les eaux~~
~~se sont élevés à plus d'un mètre de hauteur au dessus~~
~~de l'étiage, a été également interrompu pendant la~~
~~même journée, et ce n'est que le 7 et 8 qu'elles~~
~~ayant diminué sensiblement, on a pu constater les~~
~~dégradations survenues à la chaussée et aux pontceaux~~
~~de la route.~~

© Archives Départementales
du Doubs

Sur toutes nos routes en général les eaux
fluviales reviennent plus ou moins les ramper,
ce fait souvent inévitable provient quelque fois
de flaches ou de vices dans le profil en travers.

peu à peu le travail des Cantonniers
dont l'attention est spécialement dirigée sur
le soin à donner à leurs Stations pour
l'écoulement libre du canal, feront disparaître
les causes premières de sa dégradation.

Besançon, le 23 9^{bre} 1836

J. M.